



Assemblée générale – 8 mars 2025

En visioconférence de 10 h à 13 h

Ordre du jour

Introduction

1. Présentation du rapport d'activité
2. Présentation du rapport financier (+ vote pour chaque rapport)
3. Présentation des orientations et perspectives pour 2025
4. Présentation du budget prévisionnel 2025 (+ vote)
5. Modification du montant des cotisations pour les membres confirmés (+ vote)
6. Élection des membres du conseil d'administration (+ votes)
7. Conclusion et discussion

Étaient présents 43 adhérents plus les membres du conseil d'administration : Armelle Domenach, Marion Lucas, Thomas Demongin, Anne-Sophie Guénéguès, Christelle Gigot, Laurence Michel (excusée : Laure Dupont.). 20 pouvoirs ont été donnés.

L'AG s'est appuyée sur un rapport d'activité de 12 pages transmis aux adhérents le 23 février afin qu'ils puissent l'étudier.

Introduction

Armelle Domenach, en sa qualité de présidente, orchestre la réunion, telle une partition du *Boléro* de Ravel selon son expression ; membres du CA et autres adhérents en présenteront des points à tour de rôle, en suivant l'ordre du jour. Après chaque partie traitée, les participants pourront poser leurs questions, puis une discussion collégiale clôturera l'assemblée générale.

Les points forts de l'année 2024

– Discussions avec les adhérents sur leur tarification, notamment lors du basculement de débutant à confirmé avec l'envoi de factures comme justificatifs. Les correcteurs n'ont pas répercuté l'inflation (de 12 % entre 2022 et 2024) sur leurs tarifs. Les indépendants ont un tarif moyen compris entre 23 et 28 euros de l'heure ; les éditeurs peuvent proposer une rémunération horaire de 18 euros.

– Nombreuses discussions sur l'IA.

Le nombre 20 définirait-il l'année 2024 de l'ACLF ? 20 adhérents impliqués dans les projets de l'association, 20 qui participent activement dans le forum, 20 très réactifs dans la messagerie, 20 qui prennent en main l'organisation de typotes et représentent l'ACLF lors de salons.

Statistiques de l'ACLF : cette année, la représentation des débutants et des confirmés s'est inversée, avec un tiers de débutants et deux tiers de confirmés. Peut-être est-ce dû à la

fermeture du CEC en 2022. Entre 2022 et 2024, le nombre d'entrants est resté stable (environ 25 confirmés et 20 débutants chaque année). Il en est de même pour les sortants (3-4 confirmés et débutants chaque année). La stabilité est de bon augure, toutefois il serait préférable que le nombre d'entrants soit en évolution constante.

Les sortants de la formation EFLC ne sont pas encore admis à l'ACLF, car celle-ci n'est pas certifiée pour le moment, mais l'association reste à l'écoute des échos de la part des élèves l'ayant suivie. À ce jour, l'ACLF admet les correcteurs ayant plus de 3 ans d'expérience ainsi que les correcteurs débutants attestant des formations suivantes : ASFORED, EMI, GRETA, brevet fédéral suisse.

En ce 8 mars, Armelle cite Rosa Luxemburg : « Le premier acte révolutionnaire est d'appeler les choses par leur vrai nom. » Évitions d'employer des mots dans une autre signification que leur sens propre, d'avoir recours à la « novlangue » (par exemple, *générique* pour courant, *impact* à la place de répercussion ou conséquence, *résilience* pour frein, résistance, *trajectoire* pour parcours ou évolution, *conséquent* pour important, etc.). On m'opposera que la langue évolue. Je répondrai oui, mais tâchons de ne pas participer trop activement à la perte des nuances.

Rapport d'activité 2024

À propos des typotes [Thomas]

Franck A. demande comment l'ACLF en est venue à employer ce terme. Les membres du CA répondent que l'expression est née environ un an après la création de l'association, pour son assonance avec le terme anglais peut-être. Certains adhérents disent « le typote » quand d'autres lui préfèrent « la typote ».

Cécile T. annonce qu'il y a eu deux autres réunions typotes en 2024 à Lyon et s'excuse de ne pas avoir relayé l'information à l'ACLF.

Isabelle I. trouve qu'il manque un thème aux réunions typotes. Cela serait l'occasion de discuter sur un sujet précis et connu à l'avance (par exemple, le rythme de travail) ; les problèmes et les questions pourraient par la suite être remontés à l'ACLF. Sur ce point, Thomas répond que définir un thème rapprocherait peut-être plus le typote d'un webinar ou d'un atelier que d'une discussion informelle type « machine à café ». Anne-Sophie réagit à ce point en précisant qu'un sujet sur le forum est réservé à l'organisation de webinaires sur des thèmes que les adhérents peuvent proposer. Armelle conclut en insistant sur les problèmes de communication entre les adhérents qui se servent du forum pour se tenir informés et ceux qui n'en prennent pas connaissance. Sophie M. apporte une précision en expliquant que les ateliers ou les webinaires sont menés par une personne qui maîtrise le sujet, alors qu'Isabelle I. parlait plutôt d'une discussion, d'un échange entre pairs.

Franck A. invite les adhérents à partager les publications de l'ACLF sur les réseaux sociaux.

À propos des réunions d'accueil [Anne-Sophie]

Quelques fois par an sont organisées des réunions de deux heures pour accueillir les nouveaux adhérents de l'association. Le but est que chacun se présente et de présenter également l'ACLF : les grandes lignes du site Internet et des ressources qui s'y trouvent, du forum, des actions menées par l'association (formations, webinaires, projets, rencontres). C'est aussi un moment d'échange et de propositions. Lors de la dernière édition en novembre, 41 personnes ont été conviées, 4 se sont inscrites, 2 seulement se sont présentées...

À propos des cycles Convergences [Armelle en l'absence d'Étienne D.]

En 2025, Convergences traitera des rapports entre correcteurs et graphistes. L'ACLF souhaiterait trouver une modératrice qui serait également correctrice.

En 2026, le cycle Convergences pourrait se tenir en présentiel à Paris, sur le thème des littératures policières.

À propos de la grille tarifaire [Christelle]

L'ACLF souligne qu'il est souvent vu sur les réseaux sociaux que « l'ACLF préconise tels tarifs ». Or, il ne doit pas transparaître de notion de préconisation. Armelle ajoute que la facturation de nombre d'adhérents présente des problèmes de terminologie et rappelle que de nombreuses informations à ce sujet sont disponibles sur le site.

Félicitations et retours sur des points divers

Franck A. adresse ses félicitations pour le corpus d'images (les 26 lettres en petits carrés), qui est un marquage visuel fort, et pour la lettre mensuelle « En ce moment sur le forum ». Il fait savoir à Thomas et Christelle, responsables des publications RS, qu'Instagram est très utilisé par les correcteurs.

Franck interroge sur les éventuelles répercussions de la mise en place de l'annuaire. Anne-Sophie lui répond qu'elle a eu plusieurs demandes qui ont abouti à des collaborations régulières. Malheureusement, il y a aussi beaucoup de tentatives d'escroquerie, lesquelles sont relayées sur le forum.

Franck a beaucoup entendu autour de lui qu'il est dommage que le premier podcast ait interviewé une personne qui a quitté le métier. Thomas répond que le podcast a été conçu pour aborder des trajectoires de correcteurs dans un parcours professionnel.

Isabelle I. se pose des questions sur la facturation électronique obligatoire à partir de 2026 en Belgique (et 2027 en France), et demande si l'ACLF va traiter ce point et en informer ses adhérents. Anne-Sophie répond qu'une discussion sur ce sujet a été lancée sur le forum.

Armelle aborde la frontière ténue entre association, couveuse et organisme de formation ; et que l'ACLF n'étant pas une couveuse d'entreprise, elle n'est pas tenue d'informer les adhérents sur ce point. En revanche, il pourra faire l'objet de discussions.

Fabienne (de Lyon) trouve que l'ACLF communique trop sur la précarité du métier et qu'il serait préférable de mettre en avant notre vision positive dudit métier, notre passion, etc., afin de ne pas nous enfermer dans une image négative. Armelle appuie ces dires en expliquant qu'une adhérente a quitté l'association en 2025 car elle déplorait justement cette image de précarité que relaie l'ACLF.

À propos des liens avec l'Arci [Catherine Magnin, présidente de l'Arci et membre de l'ACLF]

L'Association romande des correctrices et correcteurs d'imprimerie fête ses 81 années d'existence en 2025. Elle est composée d'un tiers de correcteurs en activité, de sympathisants et de retraités. Le rapprochement avec l'ACLF s'est fait naturellement, car les deux associations se rejoignent sur plusieurs points :

- Tarifs ;
- IA ;
- Précarisation du métier ;
- Demandes d'informations sur le métier ;
- Formation (l'Arci prépare à la formation du brevet fédéral) ;
- Visibilité du métier.

À propos du rapprochement en cours (envoi d'un questionnaire) avec d'autres associations européennes de correcteurs [Marion]

Nous avons recensé une quinzaine d'associations, auxquelles nous avons envoyé un questionnaire :

- Quand vous êtes-vous regroupés ?
- Avec d'autres professionnels du livre ?
- comment votre structure fonctionne-t-elle ?
- quelles actions ?
- Enfin, quelles spécificités linguistiques et quelle évolution des pratiques ?

À ce jour, 3 ont répondu : l'Allemagne/Autriche, la Slovénie et l'Estonie.

2025 sera l'occasion de continuer cette enquête et d'en analyser les données.

Anne-Sophie précise que le but de cette démarche est d'envisager d'avoir un code NAF unique pour tous les correcteurs. Or, cette décision est prise au niveau européen.

Votes

Christelle explique le fonctionnement par défaut, soit la comptabilisation des « pour » par déduction des « contre » et des « abstentions » exprimés.

> VOTE : le rapport d'activité est approuvé à l'unanimité.

Présentation du rapport financier 2024 [Marion]

Le budget 2024 était de 14 000 € ; sur ce montant, Marie-Laure D. voudrait savoir quelle part a été consacrée à la communication. > 2 500 €.

Franck : combien a coûté le corpus d'images (très apprécié par ailleurs) ? > 800 €, mais c'est un prix d'ami du graphiste, ne pas prendre ce montant en considération pour des commandes extérieures, précise Armelle.

> VOTE : le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

Présentation des orientations et perspectives pour 2025

Suite des actions en cours et actions à venir : podcasts, infolettre, festival Correspondances de Manosque, rencontre nationale entre adhérents, webinaires [Laurence]

Les membres du CA remercient les adhérents qui se rendent aux divers salons pour promouvoir l'ACLF.

Cécile T. annonce que l'équipe de Lyon participera au salon Magnifique Livre qui se déroulera à Lyon du 14 au 16 mars. Elle y animera un atelier sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans le travail de correction et ses limites : présentation rapide de l'ACLF, puis démonstration ludique à partir de trois types de correction distincts, une avec Antidote, une avec l'IA et une avec un correcteur humain.

Sophie M. salue l'initiative de la lettre d'information (infolettre) et la fait suivre à ses contacts professionnels. Sur ce point, Thomas précise qu'à ce jour une centaine de personnes se sont inscrites pour la recevoir ; il invite les adhérents à en faire part à leurs contacts et à les encourager à s'y abonner.

Anne-Sophie rappelle que l'on n'a pas besoin d'être au CA pour mener un projet.

Présentation du budget prévisionnel 2025 (Marion)

Il est de 11 000 €.

> VOTE : le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Modification du montant des cotisations pour les membres confirmés à partir de 2026 [Laurence]

Contrairement à ce qui a été indiqué dans le prérapport d'AG envoyé le 23 février 2025 (les adhérents en ont été avertis avant l'AG), une modification du montant des cotisations pour les membres confirmés est proposée pour 2026, passant le montant de 40 € à 45 €.

Raisons de cette modification :

- La participation financière des confirmés n'a pas changé depuis cinq ans, alors que celle des débutants a augmenté il y a deux ans.
- Certains projets n'ont pu être concrétisés par manque de moyens.
- Inflation.

L'ACLF souhaiterait également élargir le nombre d'adhérents, ce qui aiderait financièrement l'association.

Retours des adhérents

Isabelle I. demande combien les confirmés représentent de personnes sur les 180 adhérents de l'ACLF. > Deux tiers, ce qui ferait environ 700 euros de plus pour le budget 2026 avec cette augmentation.

Nathalie T. fait référence à l'association des correcteurs anglais dont l'adhésion s'élève à 136 livres. Sur ce point, Armelle précise qu'il y a parfois des services juridiques au sein des associations, ce qui expliquerait les différences de montants. De même, l'adhésion à l'Archi s'élève à 60 francs suisses, mais il faut prendre en compte l'impression du bulletin trimestriel *Trait d'Union*. Quant au syndicat des correcteurs, l'adhésion est assez coûteuse et nécessite de verser en plus un pourcentage sur son chiffre d'affaires. Mais là aussi, il y a un service juridique pour les membres, ainsi qu'un bureau de placement.

> VOTE : la modification en 2026 du montant de la cotisation pour les membres confirmés est approuvée à l'unanimité.

Élection des membres du conseil d'administration

À propos de la démission d'Armelle de son poste de présidente, Catherine M. présente ses remerciements, met en valeur sa compétence, sa rigueur, son humour, son expérience et le soutien dont elle a bénéficié de sa part. Emmanuelle L. plussoie.

Sujets dans le « clavardage » : de nombreux remerciements d'adhérents fusent.

Armelle explique ses motifs. Après 5 ans de CA, dont 2 à la présidence, elle se sent dans la routine, ce qui lui pèse. Elle s'est beaucoup occupée de la messagerie, tâche assez lourde, mais excellent vecteur d'informations pour connaître les adhérents. Elle pense avoir agi pour la proximité des adhérents entre eux, créé un embryon d'esprit de confrérie (« Bonjour la compagnie ! »).

Elle laisse une équipe bien formée, a touché à pas mal de domaines et est contente d'avoir reçu des compliments pour son style humoristique.

Franck A. : quittez-vous la présidence ou le CA en entier ? > Armelle quitte tout, pas forcément de gaieté de cœur, mais contente de retrouver 400 heures par an pour sa vie personnelle, musique, etc. Mais attention, la caractéristique de l'ACLF, c'est que certains restent à bord quand ils cessent de participer au CA, donc ça ne veut pas dire qu'elle va

disparaître du paysage. Voir l'exemple de Sophie M. qui a quitté ledit CA, mais s'occupe activement de l'annuaire.

Isabelle D., qui a participé à la création de l'ACLF, se dit en admiration devant le travail monumental ET bénévole – qui peut conduire au burn-out si on n'y prend garde. En effet, confirme Armelle, qui s'est mise en danger aussi par rapport à son activité professionnelle. Isabelle D : il ne faut pas se laisser déborder en voulant faire toujours plus et mieux.

Armelle précise qu'une mesure gouvernementale permet de reporter son nombre d'heures de bénévolat sur benevole.gouv, qui convertit en heures de formation sur un compte CPF.

Équipe CA à étoffer : elle fait part du constat qu'une seule personne s'est présentée pour assister aux réunions du CA en tant qu'observateur dans un premier temps, à chaque fois que la proposition en a été faite.

Franck n'était pas disponible à ces dates, mais compte bien y assister la prochaine fois.

Armelle souligne l'implication de Franck dans le forum, et son dévouement auprès des débutants en plus de celui d'Anne-Sophie, qui appuie le fait qu'il n'est pas nécessaire d'être au CA pour agir.

Armelle ajoute que l'association reçoit effectivement quelques propositions ou idées en ce sens.

Franck : qu'est-ce qui manque comme coups de main à l'ACLF ? > Anne-Sophie : un *community manager*, car même si ceux qui s'en occupent font de leur mieux, cela reste un métier. > Armelle : mettre en place une vice-présidence aidera à répartir les tâches.

Brève présentation des candidats au CA

– Christelle Gigot : 3 ans de CA. A eu du mal à trouver sa place au départ et remercie ceux qui l'ont aidée à s'y insérer. Cette asso permet de combler la solitude du métier et de s'intéresser à pas mal de choses en plus de celui-ci.

– Laurence Michel : ex-salariée, et maintenant indépendante ; a hésité à se représenter, pensant qu'elle n'en faisait pas assez. Mais la parabole du colibri dans la savane lui est chère.

– Marion Lucas : à l'ACLF depuis 2 ans, trésorière depuis cette année, pour mettre des chiffres à côté des lettres.

– Anne-Sophie Guénéguès : dans l'association depuis sa création. Est en microentreprise et travaille pour l'édition. S'occupe du forum et a envie de s'impliquer davantage pour les gens de l'ACLF. Elle est prête à en faire plus qu'actuellement.

– Thomas Demongin : en microentreprise depuis 3 ans ; a pris la mesure de l'association avec la rencontre des 5 ans à Lyon et se sent très concerné.

– Laure Dupont : en son absence, Thomas lit sa présentation. « Correctrice depuis une quinzaine d'années, je suis très heureuse d'avoir rejoint le CA de l'ACLF il y a quatre ans. Tout d'abord, ça me donne le sentiment d'appartenir pleinement à ma corporation. Ensuite, je peux y développer des projets, qui m'enrichissent à divers niveaux.

Ces dernières années, j'ai été impliquée (jamais seule) dans la création de la vidéo sur la tarification et de la boîte à outils, les enquêtes sur les conséquences du COVID et sur les associations européennes, la tentative de faire changer le code APE, la gestion des demandes d'adhésion, la trésorerie pendant deux ans, les demandes de subvention, l'organisation de typotes, à distance ou en visio, la tenue de stands et dernièrement la création du podcast. Sans l'ACLF, je n'aurais pas pu agir ainsi et gagner de nouvelles compétences. Ce qui me donne envie de continuer à m'investir cette année, qui sera tournée vers la poursuite du podcast et de tous les projets en cours, la rencontre avec vous, les adhérents, et notre participation aux Correspondances de Manosque. »

Tous ces membres du CA souhaitent continuer.

Cécile Vilain est la nouvelle candidate et vit en Suisse depuis peu. Elle a travaillé de nombreuses années dans le secteur associatif et souhaite apporter ses connaissances de ce milieu. Elle compare l'ACLF à un navire de croisière qui a besoin d'un équipage en plus du capitaine.

> VOTE : toutes les candidatures sont approuvées à l'unanimité.

Le CA souhaite la bienvenue à Cécile.

L'assemblée générale se termine à 12 h 11.

Conclusion et discussion

Un participant à cette AG s'étant inscrit comme « le grand schtroumpf helvétique », Cécile T. aimerait connaître son identité.

Anne-Sophie est ravie du nombre record de participants à cette AG ; elle remercie Armelle de l'avoir animée et espère que ça donnera envie d'agir plus souvent.

François L. (modérateur du site avec Anne-Sophie) reconnaît qu'il n'a pas été actif à cette AG, mais qu'il continuera à faire son possible au sein de l'ACLF. Aurait aimé s'investir davantage, mais ce ne sera pas dans l'immédiat, car il doit s'impliquer dans une autre association qui est en danger.

Où on apprend que le grand schtroumpf helvétique est Marc A. (Suisse).

Nathalie T., salariée, explique qu'elle a mis sa fiche annuelle à jour sur le site récemment et a eu très vite une proposition. Ça peut donc fonctionner.

Sujets dans le « clavardage » : beaucoup de remontées laudatives quant au travail de l'asso. Franck voudrait savoir où Florence Morel est formatrice indépendante. Elle est située à Caen mais intervient partout.

Tarif/cadence :

Isabelle D. : y a-t-il du monde qui travaille pour l'édition à l'asso ? En tant que salariée, elle a mené sa petite enquête auprès des maisons qui emploient des salariés et des auto-entrepreneurs. La norme la plus fréquente est de 12 000 signes mais dans sa maison, c'est 15 000. C'est dur, ce que Franck confirme. La responsable d'Isabelle lui a dit qu'elle allait se renseigner auprès du SNE puisqu'elle ne connaît pas les tarifs des autres maisons. Armelle pense que ce n'est pas la majorité des correcteurs qui travaillent pour un seul éditeur, ce à quoi Isabelle précise que ce serait pour plusieurs.

Franck, qui est membre du forum Discord des correcteurs, dit que la moyenne à 8 000 signes tend à disparaître pour être remplacée par la cadence de 10 000 en prépa et 12 000 sur épreuves. Le tarif se situe entre 15 et 25 euros de l'heure. Pyramyd Éditions lui a proposé 35 euros et un autre 70 euros pour des beaux livres.

Anne-Sophie : le tarif dépend vraiment du type de correction d'ouvrage. Chez Hachette, elle a différents rythmes selon le type.

Isabelle : dans son expérience, le style n'a pas de conséquences sur le rythme. Aimerais juste avoir quelques informations.

On sait que Grasset paie les AE 16 euros/heure, c'est vraiment abuser !

Fabienne : à chaque fois qu'elle a pris des missions sous-évaluées en demandant une augmentation du tarif, ça a fonctionné. C'est important de défendre nos prix et de ne pas hésiter à demander.

Laurence réagit en expliquant qu'elle a augmenté ses tarifs de 20 à 30 % ces deux dernières années et qu'elle n'a eu aucun retrait de clients. Cécile T. dit que ça peut s'expliquer par le fait que ce sont d'anciens clients qui ont confiance en nous.

Anne-Sophie : on peut encore jouer sur le délai si le tarif proposé est trop bas.

Christelle a eu le cas avec une nouvelle maison qui avait envoyé un extrait du texte à corriger : après y avoir travaillé, elle a demandé plus que le tarif prévu, ce qui a été accepté.

Anne-Sophie : notre travail a de la valeur et parfois, compte tenu du temps passé, on peut demander un complément justifié après coup.

On va se retrouver avec des travaux plus complexes, car l'IA se chargera des « petits boulots faciles ».

Isabelle D. : c'est bien de partager ces témoignages, car on s'autocensure. Calmann-Lévy a pour habitude de demander un travail la veille pour le lendemain et accepte de payer plus au vu du délai.

Au Seuil, on laisse chacun se débrouiller pour argumenter ses propres revalorisations de tarif...

Armelle rappelle que le syndrome de l'imposeur existe bel et bien chez les correcteurs.

Les donneurs d'ouvrage préfèrent procéder par recommandation, aussi, ne pas hésiter à mettre ses références sur son site.

Peu de correcteurs ont le leur, ou au moins une adresse mail avec nom de domaine professionnel, s'étonne Laurence.

Théo, entré dans l'association en octobre dernier, a apprécié la boîte à outils du site.

Catherine revient sur son plaisir d'être à l'ACLF et à l'Arci et d'entendre ces conversations.

Le problème des tarifs (avoir une ligne claire) est toujours très difficile à percevoir. Elle travaille dans la presse suisse où la dévalorisation est phénoménale.

Fin des échanges.